

# Le Trait d'Union

Volume 40, numéro 09  
Le Trait d'Union, 4 décembre 2015

*Joyeux Noël et Bonne Année!*

*Nous vous souhaitons de passer une  
excellente fête de fin d'année ainsi  
que de nombreux moments inoubliables  
en famille et amis*

*Votre équipe du journal*

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
EXCAVATION ET TERRASSEMENT  
TRANSPORT ET VENTE  
DE SABLE ET DE GRAVIER  
CHAMPS D'ÉPURATION  
ET FOSSE SEPTIQUE  
MARTEAU HYDRAULIQUE  
TAMISEUR ROTATIF  
TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport  
Pierre Dionne**  
R.B.Q.: 8279-7556-30  
Pierre Dionne, propriétaire  
Cell. : 418.868.9486  
Tél. : **418.852.1222**  
Fax : 418.852.1220  
41, rue du Parc-Industriel  
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

  
**CENTRE VISUEL ST-PASCAL**  
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis  
optométriste  
Tél. 418-492-1430  
Télé. 418-492-2832  
269, rue Taché, Saint-Pascal  
Québec G0L 3Y0  
[www.centrevisuelstpascal.com](http://www.centrevisuelstpascal.com)

# Le Trait d'Union

Ce journal communautaire est publié par :  
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.  
4, du Couvent, C.P. 3  
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-9432

Courriel: [trdunion@globetrotter.net](mailto:trdunion@globetrotter.net)

## Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1197-4087

## Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier en tout ou en partie les articles au besoin tout en y respectant la teneur et le sens.

## Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

## Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour tout autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

## Tirage

Le Trait d'Union a un tirage certifié de 270 exemplaires par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

### Date de tombée des articles

20 décembre 2015



## Conseil d'administration

**Présidente :** Diane Bossé, 492-9432  
**Vice-présidente :** Michèle Emond, 492-1476  
**Trésorière :** Constance Gagné, 492-5178  
**Secrétaire :** Sonia Gagné, 492-3779  
**Directrice :** Diane Lebrun, 492-6928

## L'Équipe du journal

**Rédacteur en chef** Équipe du journal

## Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

## Collaboration

Diane Cardin	Angèle Dionne
Richard Caron	Équipe du journal
Monique Lagacé	Diane Lebrun
Victor Thériault	École St-Bruno
Centre bénévole Cormoran	Centre du Kamouraska
Comité Pastoral et entraide	Sonia Garneau
Michelle-Chantal Bouffard	Lise Lemay
Les diabétique-amis du KRTB	Maison de la famille
SAE Kamouraska	Service incendie

## Sommaire :

Page 3 : Concours citrouilles-lanternes  
Page 4-5: Les normes du travail  
Page 5 : Vos dons sont précieux - À vendre  
Page 6 : Paniers de Noël - Centre action bénévoles-  
Club les Belles pistes du rocher blanc  
Page 7 : Chronique de droit - Marché de Noël  
Page 8 : Biblio - L'environnement en 2015  
Page 9 : Chronique culinaire  
Page 10: Services incendies  
Page 11 : 50 ans et plus - Diabétiques-amis - Place  
de l'église  
Page 12 : Maison de la famille- Centre du Kamouraska  
Page 13: Vivre en ville- Centre-Femmes La Passerelle  
Page 14: SEA Kamouraska - Horaire d'ouverture  
Page 15-16 : Commanditaires





# Concours de citrouilles- lanternes

Voici les résultats du concours de citrouilles-lanternes.

Pour la fête de Halloween 2015, le comité art et culture lançait un appel aux artistes de tout âge pour un concours de citrouilles dans le parc de l'église.

Aidés du comité de la bibliothèque, la mise en place s'est faite par les bénévoles les plus volontaires.



Gagnant jeunesse



Gagnante adulte



Les quelques citrouilles illuminées ont attiré des monstres aux allures lugubres mais sympathiques qui de jour et de soir ont tenté de faire peur aux passants.

Nous tenons à remercier les artistes pour leur belle créativité et leur participation aux activités proposées.

Un merci tout spécial à Océanne, Bastien, Léo, Soyan, Manola, Noah, Louka, Cassy, Loïc, Alex, Jade, Famille Gagné et Geneviève Bourguin

Les gagnants du concours :

le prix jeunesse – Noah Gagné

le prix adulte – Geneviève Bourguin

La remise de leur prix a eu lieu le 25 novembre à la bibliothèque.

**Le prix pour adulte** : le roman polar gagnant du prix de la Société du roman policier 2015 de Saint-Pacôme et autographié par l'auteur.

**Le prix jeunesse** : un certificat cadeau de la librairie l'Option de La Pocatière.

*Monique Lagacé*  
Le comité art et culture

# Les normes du travail

**L**es heures supplémentaires : la semaine normale de travail est habituellement de 40 heures. Sa durée sert à déterminer à partir de quand un salarié commence à faire des heures supplémentaires. Les heures travaillées en plus des heures de la semaine normale de travail doivent être payées avec une majoration de 50% (taux et demi) du salaire horaire habituel, sans compter les primes établies sur une base horaire comme les primes de nuit. L'employeur peut, à la demande du salarié, remplacer le paiement des heures supplémentaires par un congé d'une durée équivalant aux heures supplémentaires effectuées, majorée de 50% (7 h = 10 h 30). Les vacances et les jours fériés, chômés et payés sont considérés comme des jours travaillés pour le calcul des heures supplémentaires.

**Le salarié au pourboire** : un salarié au pourboire reçoit habituellement des pourboires et travaille dans un restaurant, sauf les établissements de restauration rapide; dans une entreprise qui vend, livre ou sert des repas pour consommation à l'extérieur; dans un local où des boissons alcooliques sont vendues pour consommation sur place; dans un établissement qui offre contre rémunération de l'hébergement à des touristes, y compris un établissement de camping.

**Le pourboire** : le pourboire comprend les sommes remises volontairement par les clients au salarié ou les frais de service ajoutés à leur note. Le pourboire appartient entièrement au salarié qui a rendu le service, peu importe s'il a été versé directement ou non. Il ne doit pas être confondu avec le salaire. L'employeur doit toujours verser au salarié, en plus des pourboires, au moins le salaire minimum.

**La déclaration des pourboires** : dans le calcul des indemnités de présence, de jour férié, de fête nationale, de vacances, de décès, de mariage et d'avis de cessation d'emploi, l'employeur doit tenir compte du salaire augmenté des pourboires que l'employé a déclarés ou que l'employeur lui a attribués.

**Les vacances** : le droit aux vacances s'acquiert pendant une période de 12 mois consécutifs. Appelée année de référence, cette période s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril sauf si l'employeur, un décret ou une entente fixent d'autres dates. La durée des vacances est établie en fonction de la période de service continu du salarié :

**moins d'un an** : 1 jour par mois complet de service, sans excéder 2 semaines à 4%.

**1 an à moins de 5 ans** : 2 semaines continues à 4%.

**5 ans et plus** : 3 semaines continues à 6%.

Pour le salarié de l'industrie du vêtement, la durée des vacances et le montant de l'indemnité varient de la façon suivante :

**moins d'un an** : 1 jour par mois complet de service continu, sans excéder 2 semaines à 4%.

**1 an à moins de 3 ans** : 3 semaines, dont 2 semaines continues à 6%.

**3 ans et plus** : 4 semaines, dont 3 semaines continues à 8%.

Les salariés qui travaillent dans des boutiques de vêtements ne font pas partie de cette industrie.

Les jours fériés, chômés et payés: la majorité des salariés au Québec a droit à un congé et à une indemnité pour chacun des jours fériés, chômés et payés suivants :

\* 1<sup>er</sup> janvier (Jour de l'An).

\* Vendredi saint ou lundi de Pâques, au choix de l'employeur.

\* lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes).

\* 1<sup>er</sup> juillet. Si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet (fête du Canada).

\* 1<sup>er</sup> lundi de septembre (fête du Travail).

\* 2<sup>e</sup> lundi d'octobre (Action de grâces).

\* 25 décembre (jour de Noël).

Des outils de calcul en ligne : la Commission des normes du travail met à votre disposition des outils de calcul qui aident à établir les montants auxquels un salarié a droit. Ces outils sont accessibles dès la page d'accueil du site internet, section Services en ligne.

Le congé de la fête nationale : le 24 juin est un jour férié, chômé et payé pour tous les salariés du Québec. La seule condition pour bénéficier de ce congé est d'être en emploi à la date du jour férié. Si le 24 juin tombe un dimanche: ce jour même est férié, chômé et payé pour le salarié qui travaille habituellement le dimanche; le 25 juin devient le jour chômé et payé pour le salarié qui ne travaille pas habituellement le dimanche.

Si le salarié s'absente du travail sans raison valable alors qu'il doit travailler le 24 juin, il ne pourra pas bénéficier des avantages prévus par la loi.

Source : Les normes du travail  
Mieux les comprendre pour mieux s'entendre  
Mai 2015

Site internet : [www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca)

Pour toute information :  
Service des renseignements  
Commission des normes du travail  
1-800-265-1414

*Diane Lebrun*  
Pour le Trait d'Union

## Vos dons sont précieux

Depuis déjà 4 ans, le premier samedi de décembre, soit le **5 décembre 2015 de 10h à 14h30**, nous tenons à Saint-Bruno, notre guignolée de NOËL.

Grâce à l'étroite collaboration de la garde paroissiale, nous vous solliciteront pour recueillir vos dons en argent. Les dons reçus nous permettrons d'acheter des denrées qui seront offertes à des familles ou à des personnes, **seulement** de notre paroisse.

Mettons de côté nos préjugés, laissons parler notre coeur et disons nous que l'on ne sait jamais ce que demain nous réserve. Les années passées, vous nous avez démontré votre générosité.

Merci à l'avance pour vos contributions qui seront certainement source de motivation, pour l'équipe de bénévoles, à répondre aux demandes sélectionnées.

Joyeux temps des fêtes!

L'équipe de bénévoles du Comité de pastorale et d'entraide de Saint-Bruno.

### À vendre

- Scie Radial Dewalt 7730	250\$
- 2 pneus d'été avec rim 1956014	20\$/ch
- 1 pneu d'hiver 1856514	10\$
- 2 sets de chaînes pour VTT ou tracteur	50\$/set

Pour information:  
*Victor Thériault*  
418-492-1711 (voici le bon numéro)

## PANIERES DE NOËL 2015



*Souhaits des fêtes du Centre d'action  
bénévole Cormoran*

Le comité de pastorale et d'entraide de Saint-Bruno est de retour pour la campagne des paniers de NOËL 2015. Ce comité a pour but d'aider les individus et les familles en difficulté durant la période des fêtes et durant l'année.

Si vous désirez recevoir un panier de NOËL, vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Paniers de NOËL 2015  
303 de l'Église  
Saint-Bruno, G0L 2M0

Les informations suivantes doivent accompagner votre demande :

- Votre nom, prénom et votre âge
- Le nom, prénom du conjoint et son âge
- Le nombre d'enfants dont vous avez la garde, leur nom et leur âge respectif
- Vous devez préciser si vous êtes propriétaire, locataire ou autre
- Votre numéro de téléphone
- Votre avis de cotisation (impôt)

Certes, ces informations fournies peuvent vous paraître exigeantes, mais nous avons, nous aussi, des comptes à rendre. Vous devez faire parvenir votre demande avant lundi le 14 décembre. **Aucune demande ne sera acceptée après cette date.**

Les personnes seront informées de la date de distribution le 17 décembre et il sera très **important** de respecter l'heure de cueillette qui vous sera attribuée.

Merci de votre collaboration.

*Le comité de pastorale et d'entraide de Saint-Bruno.*

*Bientôt, la période des Fêtes teintera les couleurs de notre quotidien, en mettant de côté, pour plusieurs d'entre nous, la routine et les habitudes de chaque jour en nous entraînant dans son flot d'activités de retrouvailles, de festivités et de moments de réjouissance.*

*Que cette période particulière soit débordante de bonheur, de joie, d'amour et de partage et que l'année 2016 vous accorde avant tout le bien le plus précieux : la Santé!*

*Joyeux Noël , Bonne et Heureuse année!*

*L'équipe du centre d'action bénévole  
Cormoran: Pascale, Louise, Patrick, Matthieu,  
Aline, Renaude et Gisèle.*

*\*\*\* Veuillez prendre note que, pour la période des Fêtes, le Centre sera fermé du 23 décembre 2015 ( à midi) au 3 janvier 2016 inclusivement.*



### **Ouverture du Club**

**Saison 2015-2016!!**  
L'ouverture officielle du chalet a été fait le  
vendredi le 27 novembre!

**On vous y attend en grand nombre!**



# Nouvelle chronique de droit

## La médiation familiale

La médiation familiale est un mode de résolution des conflits qui est basé sur les principes de la communication, de la négociation, de la divulgation de l'information et de la résolution des problèmes.

La négociation en temps normal n'est pas facile. Négocier en période de bouleversement émotif est encore plus difficile. Malgré la rupture, plusieurs d'entre nous désirent pouvoir s'entendre. Mais souvent, nous avons besoin d'un peu d'aide pour démêler toutes les règles applicables et les étapes juridiques à franchir. La médiation familiale vise justement à aider les parents dans la réussite de leur rupture et dans leur recherche d'accords équitables.

Vous êtes parents pour la vie et la médiation a été mise sur pied pour vous outiller et vous aider à continuer d'assumer votre rôle et vos responsabilités dans le respect de vos droits, des besoins de chacun et, surtout, dans l'intérêt des enfants.

Lorsque vous mandatez un médiateur, il est important de vérifier si vous êtes admissibles au programme mis sur pied par le *Ministère de la justice du Québec*. Vous pourriez bénéficier du paiement de cinq (5) heures de services professionnels par le médiateur accrédité de votre choix dans le cas d'un processus de séparation ou de deux heures trente (2h30) de services professionnels dans le cadre d'une révision d'un jugement, d'une entente, pour les parents qui ont déjà bénéficié des services de la médiation familiale ou qui ont déjà obtenu un jugement en séparation de corps. Pour de plus amples information consultez le site [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

Si une telle démarche vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec nos bureaux et je serai disposée à vous guider et à élaborer une entente qui répond à vos besoins.

*Michelle-Chantal Bouffart*  
Avocate chez Lemieux, Parents, Thériberge

## Marché de Noël à l'école

**Quand?** Vendredi 18 décembre  
2015 de 14h30 à 18h00

**Où ?** Au gymnase de l'école

**Quoi?** De magnifiques objets fabriqués avec amour par les élèves de l'école ainsi que de succulents biscuits tout frais sortis du four.

**Pourquoi?** Pour ramasser des fonds servant à payer les activités qui auront lieu pendant l'année scolaire.

**C'est donc l'occasion de venir vous procurer de jolies décorations, des idées cadeaux et même des petites gâteries.**

On vous attend en grand nombre!!!

*Les élèves et le personnel de l'école  
Saint-Bruno*



## Sommés-nous vraiment conscients de notre Environnement en 2015 à St-Bruno!

Le père Noël est déjà passé à la bibliothèque, il nous a laissé sur les rayons quelques nouveautés soit : les tomes 9 et 10 du célèbre aventurier Billy Stuart (Le grand désastre et la déesse de la foudre) ainsi que le tome 17 des Légendaires (L'exode de Kalandre) et ce, pour le plus grand plaisir de nos jeunes fans de ces séries.

À noter que le premier décembre nous aurons une rotation et de nouveaux livres seront sur nos étagères, identifiés à l'aide d'un autocollant bleu pour que vous puissiez mieux les repérer.



*À l'aube de cette nouvelle  
année, le comité de votre  
bibliothèque municipale  
vous offre ses meilleurs  
vœux de Noël et que  
la nouvelle année vous  
apporte des moments de  
bonheur, de plaisir et de  
découvertes à travers votre  
loisir préféré :  
la lecture.*

Pour les personnes qui aimeraient s'abonner à la bibliothèque vous pouvez le faire en vous présentant le mercredi soir entre 19h et 20h. L'abonnement est gratuit. À noter que la bibliothèque sera **fermée** à partir du mercredi 23 décembre et reprendra ses activités le 6 janvier 2016.

Un grand merci à toutes les bénévoles pour leur excellent travail et leur souci de répondre aux besoins et attentes de nos abonnés, à vous aussi je vous transmets mes meilleurs vœux !

Diane Cardin, responsable

À la lumière de ce que j'ai ramassé le long d'une route, sur une distance de 1 Kilomètre, je me pose de sérieuses questions sur la conscience de la population régionale; sur l'ensemble de notre territoire.



Le long des routes, j'ai trouvé au cours des 2 dernières années, des pneus, des sacs de feuilles, un grand nombre de cannettes, de bouteilles d'eau, des verres à café; à croire que nous avons un Tim Horton à St-Bruno. J'ai trouvé aussi d'innombrables sacs de plastique ainsi que certains dépotoirs...

Je pense qu'on devrait faire un examen de conscience et ce pour toutes les catégories d'âges.

On se doit de prendre soin de la nature pour le mieux être de notre futur.

*Richard le marcheur...*

